

**SERMA INGENIERIE SAS**

**SAS au capital de 1.800.000 euros  
Rue de l'Aussonnelle  
31700 CORNEBARRIEU**

**RCS TOULOUSE B 378 457 857**

---

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

---

**RAPPORT SPECIAL**

**DES**

**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**oo O oo**

Mesdames, Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

**Convention conclue au cours de l'exercice.-**

En application de l'article 19 des statuts, nous avons été avisés d'une convention prévue à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

➤ **Avec la société GROUPE SERMA**

Convention de services : Monsieur Philippe BERLIE.

Nature et objet :

Convention de services, définissant les domaines d'intervention et les prestations pouvant être effectuées en matières technique, commerciale, juridique, comptable, financière et de personnel, par la société Groupe Serma à votre société, conclue le 6 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Montant constaté en charge :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, votre société a comptabilisé en charges un montant de 59.164,62 euros

Fait à PARIS et MERIGNAC, le 3 mars 2008

**PROGESTION**

**Jean ALLIMANT**  
Commissaire aux comptes

**Florence RANOUX**  
Commissaire aux comptes